

Information importante pour les demandes de permis d'études à l'extérieur du Canada

Attention : ne soyez pas victime de fraude !

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) n'utilise pas d'intermédiaires pour l'admission des étudiants internationaux. Les agences de recrutement n'ont pas d'influence dans le processus d'admission, dans l'obtention du permis d'études ou dans l'obtention de bourses d'études. Vous pouvez compléter vos démarches sans avoir recours à des intermédiaires.

SOYEZ VIGILANT !

Préparer votre demande :

Il est très important de prendre le temps de bien préparer votre demande et d'ajouter toute la documentation demandée.

Vous avez besoin des documents suivants pour demander un permis d'études :

1. **Preuve d'acceptation**
2. **Preuve d'identité**
3. **Preuve des ressources financières**
4. **Lettre d'explication**

Outre ces documents, vous aurez sans doute à fournir d'autres renseignements lorsque vous présenterez votre demande de permis d'études. Consultez les **directives du bureau des visas** de votre pays ou région, afin de savoir quelles sont les exigences locales.

Si vous n'êtes pas citoyen du pays d'où vous présentez votre demande, il se peut que vous ayez à apporter la preuve de votre statut d'immigration actuel dans ce pays. Si l'État qui vous a délivré votre passeport ou titre de voyage exige un permis de rentrée, vous devez en obtenir un avant de demander un visa canadien. Vous pourriez avoir à fournir encore d'autres documents.

1. **Preuve d'acceptation**

Vous devez présenter la lettre d'acceptation du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ainsi que toute la documentation en annexe.

2. **Preuve d'identité**

Vous devez présenter :

- Un passeport ou un titre de voyage valide pour vous-même et chaque membre de votre famille qui vous accompagne. Le passeport ou le titre de voyage doit vous permettre de retourner dans le pays qui l'a délivré. Les citoyens des États-Unis n'ont pas besoin d'un passeport. Cependant, ils doivent **avoir en leur possession les documents d'identité appropriés** prouvant leur nationalité ou leur résidence permanente.
- Deux photos récentes (format passeport) de vous-même et de chaque membre de votre famille qui vous accompagne. Le nom et la date de naissance de la personne doivent être inscrits au dos de chaque photo.

3. Preuve des ressources financières

Vous devez prouver que vous avez les moyens de subvenir à vos besoins et à ceux des membres de votre famille qui resteront avec vous pendant votre séjour au Canada. Vous pouvez apporter la preuve que vous avez suffisamment de fonds pour vivre au Canada en présentant quelques-uns des documents suivants :

- Preuve de l'ouverture d'un compte au Canada à votre nom si de l'argent a été transféré au Canada;
- Preuve d'un certificat de placement garanti (CPG) d'une institution financière canadienne participante;
- La preuve d'un **prêt** d'étudiant ou d'éducation d'une institution financière;
- Vos relevés bancaires des quatre derniers mois;
- Une traite bancaire dans une devise convertible;
- **La preuve du paiement de vos frais de scolarité et de résidence;**
- Une lettre de la personne ou de l'établissement qui vous verse de l'argent;
- **La preuve que des fonds vous ont été payés au Canada si vous avez une bourse d'études ou êtes inscrit à un programme d'études financé par le Canada.**

Le tableau suivant indique les montants **minimums** dont vous aurez besoin pour faire une demande de permis d'études pour étudier au CCNB :

Montants minimums : étudiants CCNB (pour une seule personne)	
Frais de scolarité pour un an	9 464 \$
Cotisation étudiante	100 \$
Frais technologiques	306 \$
Assurance-maladie et hospitalisation pour un an	308 \$
Montant de base exigé par le gouvernement (étudiant seul)	10 000 \$
Montant minimum	20 178 \$

Important :

Le CCNB vous accorde une bourse de recrutement de 1 000 \$, **vous avez reçu la confirmation de la bourse avec votre lettre d'admission.**

Le CCNB vous offre un service de virement bancaire pour les frais de subsistance. Vous pouvez utiliser ce service pour transférer de l'argent au CCNB et payer à l'avance vos frais de scolarité.

Le CCNB vous enverra une confirmation dès la réception des fonds. Vous pouvez ajouter la confirmation à votre demande de permis d'études.

4. Lettre d'explication

Il est très important d'écrire une lettre pour expliquer toute situation qui nécessite une attention particulière. Par exemple si vous changez de domaine d'études ou bien si vous avez déjà fait des études supérieures et vous désirez continuer à étudier au Canada. Vous devez expliquer votre parcours et aussi expliquer par exemple le lien entre les études au Canada et vos possibilités d'emploi dans votre pays d'origine.

Confirmation de voyage

Vous devez communiquer avec le CCNB dès que vous obtiendrez une réponse à votre demande de permis d'études.

Afin de réserver le service d'accueil, vous devez utiliser le formulaire suivant : <https://lecube.ccnb.ca/formulaire-voyage.aspx>